

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/10/2010

Réception par le Prefet : 11/10/2010

Publication : 15/10/2010



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-12-4-9

Séance du vendredi 8 octobre 2010

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OU ORGANISMES RELEVANT DES DIFFERENTS SERVICES DE LA SOLIDARITE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° 2009-5-1-11 du 9 décembre 2009 adoptant le Budget Primitif 2010.
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° 2009-5-4-1 du 9 décembre 2009 adoptant le Budget Primitif 2010 – Actions en faveur des Personnes Handicapées (Politique 102)
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° 2009-5-4-8 du 9 décembre 2009 adoptant le Budget Primitif 2010 Prévention Sociale et Médico Sociale – Politiques : G01 Santé- G02 Protection Maternelle et Infantile- G03 Protection de l'Enfance
- VU l'avis de la Commission de la Solidarité, de la Politique de la Ville, de l'Insertion et du Logement en date du 6 septembre 2010
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ☞ Accorde dans le cadre de l'Action Sociale des subventions pour un montant de 20 180 € aux Associations ou Organismes telles que détaillées dans le rapport.
- ☞ Autorise le Président à signer la convention avec l'Association Le Phare, sur le modèle de la convention type approuvée en Commission Permanente en date du 2 juillet 2010.
- ☞ Autorise le Président à signer la convention avec le Centre Socio-Culturel Pax, sur le modèle de la convention type relative aux actions collectives d'animation en salles d'attente de consultations de jeunes enfants, ne donnant pas lieu à un versement de subvention, approuvée en Commission Permanente en date du 29 mai 2009.

☞ Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les lignes budgétaires prévues au budget primitif 2010 :

- I721, Chapitre 65, Fonction 52, Nature 6574, Programme 3137, Service 010
- G713, Chapitre 65, Fonction 42, Nature 6574, Programme 2937, Service 010

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Direction de la Solidarité

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 08 OCTOBRE 2010

PROGRAMME 2010
Associations ou organismes relevant de l'action sociale (F)

Etudes et Appuis de la Solidarité
Gestionnaire: Valérie ZIEGLER

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
FAS04937	LE PHARE - INSTITUT POUR DEFICIENTS SENSORIELS Subvention de fonctionnement 2010	15 000,00
FAS04939	AIDE AUX PARENTS D'ENFANTS HANDICAPES Enquête auprès de parents d'enfants handicapés -2010	1 500,00
FAS04935	APEDA DU HAUT-RHIN Journée Nationale des DYS- 8 octobre 2010	380,00
Total		16 880,00

Protection Maternelle, Infantile et Promotion de la Santé
Gestionnaire: Sophie ECKENTSCHWILLER

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
PMI04566	ORTHOPHONIE PREVENTION ALSACE Prévention des Troubles du Langage	2 400,00
PMI04529	LE CAP - ASSOCIATION HAUT- RHINOISE POUR LA PREVENTION ET LES SOINS AUX TOXICOMANES Prévention de la lutte contre les addictions	900,00 (subvention complémentaire)
Total		3 300,00